



**AVIS DE CONCOURS INTERNE ET EXTERNE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2019/2020**

(Extrait de l'arrêté n°C19-08-33 en date du 1^{er} septembre 2019)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire organise le concours externe sur titres avec épreuves, le concours interne avec épreuves d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, en convention avec les Centres de Gestion des départements de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée, de la Loire-Atlantique et le Conseil Départemental :

Nombre de postes ouverts :

Concours interne	Concours externe	total
36	54	90

Conditions d'inscription :

I - Le concours externe sur épreuves :

Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

II – Le concours interne sur épreuves :

Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Date des épreuves d'admissibilité :

Les premières épreuves se dérouleront à partir du 19 mars 2020, dans le Maine et Loire.

Pré inscription en ligne et date limite de dépôt du dossier :

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès du Centre de Gestion de Maine et Loire, **du 15 octobre 2019 au 6 novembre 2019** inclus, selon les modalités suivantes :

- par préinscription sur le site internet du CDG 49 (www.cdg49.fr). Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de Maine et Loire, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.
- soit directement dans ses locaux
- soit sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie à 1.60 € et libellée aux nom et adresse du candidat.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **14 novembre 2019**, à 17h00 pour les dossiers déposés au siège du Centre de Gestion de Maine et Loire, **le cachet de la poste faisant foi**, pour les dossiers acheminés par voie postale, à l'adresse suivante :

**Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire
Maison des Maires
9 rue du Clon
49000 ANGERS**

Tout dossier insuffisamment affranchi sera automatiquement refusé.

Tout dossier arrivé après la date butoir de dépôt légal faisant l'objet d'une non-conformité d'oblitération (absence ou date postérieure) sera automatiquement refusé.